BON DE LIVRAISON N° BL-2026-0233

Quantités commandées, livrées et restant à livrer, sans prix. Hors du champ de la facturation électronique (FAQ DGFiP, question 4.1) ; la facture suit la livraison (BOFiP BOI-TVA-DECLA-30-20-10-40).

Expéditeur :	Atelier Durand SAS, 14 rue des Tanneurs, 67000 Strasbourg
Client :	Hôtel des Vosges SARL
Adresse de livraison :	Annexe, 5 rue du Dôme, 67000 Strasbourg
N° de commande du client :	BC-HV-2026-77
Date de livraison :	20/11/2026
Transporteur :	Livraison par nos soins

Référence	Désignation	Unité	Quantité commandée	Quantité livrée	Reste à livrer	Lot, n° de série, colis
ET-120	Étagère murale chêne 120 cm	pièce	12	10	2	2 colis
CO-90	Console d'entrée chêne	pièce	4	4	0	Lot 2026-44
KF-04	Kit de fixation inox	lot	16	16	0	1 carton
		Totaux	**32**	**30**	**2**	**Livraison partielle**

Réserves du destinataire (manquants, avaries : nature, quantité, références) :

2 étagères ET-120 non livrées, livraison du reliquat prévue la semaine suivante. Aucune avarie constatée sur les colis ouverts.

Remis par : nom et signature	Reçu par : nom, date, heure et signature

Le bon de livraison ne porte pas de prix. Livraisons multiples au même client dans le mois : une facture récapitulative est possible, émise au plus tard à la fin du mois civil (BOFiP BOI-TVA-DECLA-30-20-10-40 § 80 à 100). Transport par un tiers : notifiez en plus au transporteur une protestation motivée par lettre recommandée ou acte extrajudiciaire dans les trois jours suivant la réception, jours fériés non compris, faute de quoi l'action pour avarie ou perte partielle est éteinte (Code de commerce, art. L133-3).